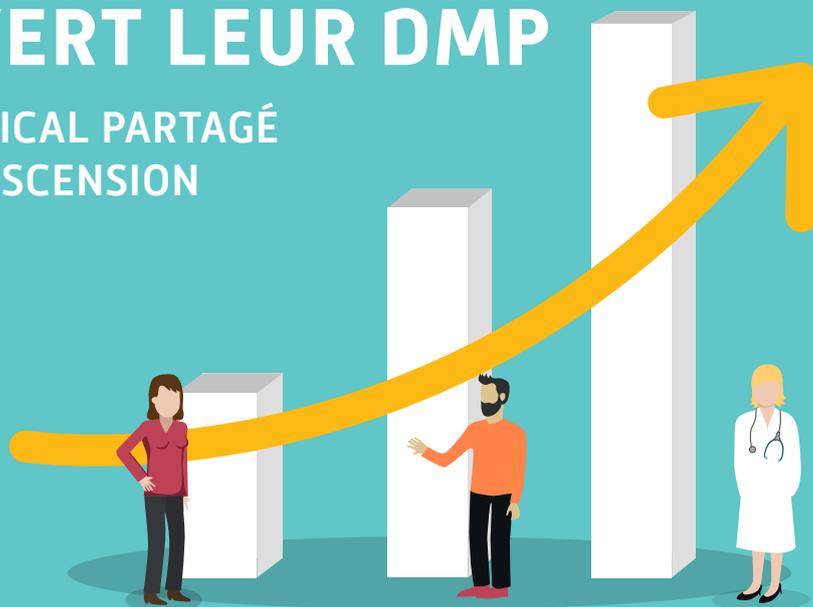




5 MILLIONS DE PERSONNES ONT OUVERT LEUR DMP

LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ
POURSUIT SON ASCENSION



UN SERVICE DONT S'EMPARENT LES PATIENTS ET LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

La barre des 5 millions de DMP a été franchie ce 16 avril! En moyenne, ce sont 100 300 personnes qui ouvrent un DMP par semaine. Une bonne nouvelle quand on sait que ce carnet de santé numérique, véritable « mémoire de la santé », permet **de conserver de manière sécurisée ses informations médicales en un seul et même endroit pour les partager avec les professionnels de santé de son choix** : le médecin traitant bien sûr, mais aussi le pharmacien, les spécialistes, le dentiste, etc.

En répondant à ce besoin pratique, le DMP peut améliorer la coordination des soins et fournir au patient une meilleure connaissance de sa propre histoire médicale, facilitant ainsi son adhésion aux soins qui lui sont prodigués.

En plus de l'historique des soins versé par l'Assurance Maladie (57,3 millions de documents), les DMP contiennent déjà de nombreuses informations : **près de 6,5 millions de documents ont été ajoutés**, dont 54 % par les établissements de santé, 30 % par les patients eux-mêmes, 14 % par les professionnels de santé libéraux et 2 % par les centres de santé.

Par ailleurs, à ce jour, **19 centres hospitaliers universitaires** sur 32 alimentent automatiquement des DMP (avec les comptes rendus d'hospitalisation, les lettres de sortie, etc.).



« À ma demande, mon médecin traitant a commencé à remplir mon DMP. De mon côté, j'y ai ajouté mes résultats d'analyse de biologie et des informations sur ma situation médicale. Ainsi, si je dois voir d'autres médecins en ville ou à l'hôpital, il leur suffira à l'avenir de consulter mon carnet de santé numérique. C'est plus simple que d'expliquer mes antécédents, au risque d'oublier quelque chose d'important. »

Gérard Le Goff, 67 ans,
membre de l'association
de patients France Rein
[Rennes]

INSTALLER LE DMP DANS LE QUOTIDIEN DES PATIENTS ET DES MÉDECINS

Pour ouvrir son DMP, plusieurs voies sont offertes

L'Assurance Maladie a déployé le DMP avec un principe clé : faciliter sa création en proposant plusieurs voies d'ouverture aux patients. Une stratégie gagnante !

Ainsi, 31 % des patients ont préféré être conseillés par un **pharmacien en officine** et 32 % par un **agent de l'Assurance Maladie** (accueil de la CPAM, de la MSA, etc.).

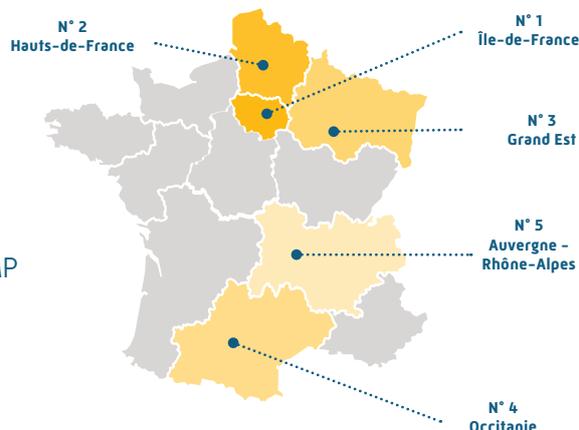
19 % l'ont ouvert eux-mêmes sur **Internet** et 18 % ont profité d'une consultation auprès d'un **professionnel de santé**.

À noter : les personnes ayant des difficultés à se déplacer pourront se tourner vers les infirmiers. En effet, dès 2020, ils seront rémunérés 1 € par DMP créé.



Les régions les plus en pointe dans les ouvertures de DMP

Les habitants les plus actifs dans la création de DMP sont ceux de la région d'Île-de-France avec plus de 739 000 DMP créés, ceux de la région Hauts-de-France (587 000), de Grand Est (538 000), d'Occitanie (485 000) et ceux d'Auvergne-Rhône-Alpes (465 000) !



Une campagne pour mieux faire connaître le service



En janvier dernier, près d'**1 personne sur 2** (49 %) affirmait avoir déjà entendu parler du DMP, contre 1 sur 4 en octobre 2018 (24 %)*. Une progression significative que l'Assurance Maladie entend bien poursuivre avec la deuxième saison de sa saga publicitaire. On y retrouve le même personnage, anti-héros sympathique et naïf, confronté à de nouvelles mésaventures que le DMP vient résoudre. Consultation loin du domicile,

hospitalisation imprévue... il n'est pas toujours simple de se souvenir des informations sur sa santé au bon moment. La campagne invite ainsi chacun à ouvrir son DMP pour être mieux pris en charge. Visible sur tous les écrans (télévision, Internet, pharmacies) depuis le 14 avril, pour une durée de 6 semaines, elle sera reconduite en septembre.

*Enquête omnibus réalisée par téléphone entre le 19 et 20 octobre 2018 par l'institut BVA pour l'Assurance Maladie sur un échantillon représentatif de 951 personnes âgées de 18 ans et plus. Enquête omnibus réalisée par téléphone entre le 18 et 19 janvier 2019 par l'institut BVA pour l'Assurance Maladie sur un échantillon représentatif de 977 personnes âgées de 18 ans et plus.

DES ACTIONS DE PROXIMITÉ QUI S'INTENSIFIENT

Les CPAM forment les professionnels de santé et invitent les patients à ouvrir leur DMP

Le succès du DMP passe aussi par l'implication des établissements de soins et des professionnels de santé de ville. Pour l'ancrer durablement dans les usages quotidiens, **les CPAM se mobilisent** : formation, coaching, stand d'ouverture de DMP dans les cabinets médicaux, dans les accueils des hôpitaux, etc. **Ainsi, à partir de la mi-avril, des conseillers informatique services (CIS) accompagnés d'agents d'accueil** se rendront dans les

officines de pharmacie pour donner des conseils pratiques. Quelques semaines plus tard, des **délégués de l'Assurance Maladie et des CIS rencontreront les médecins libéraux** pour savoir comment se déroulent leurs premiers pas avec le DMP en association avec leur logiciel-métier. Ils leur proposeront une formation sur mesure adaptée à leur niveau de maîtrise du service. Cet accompagnement, étendu

tout au long de l'année, doit permettre de créer le volet de synthèse médical (résumé de l'histoire médicale) des patients qui viendra enrichir le DMP. Par ailleurs, **un plan national d'accompagnement des Ehpad** est actuellement en cours de déploiement. **Objectif** : les aider à s'équiper d'un logiciel DMP-compatible permettant de créer et verser le dossier de liaison d'urgence* des résidents dans le DMP.

La Caisse de l'Orne se mobilise avec les professionnels de santé de son territoire

Fin 2018, le **docteur Humbert, médecin traitant** au pôle santé de Domfront (Orne) a averti sa caisse qu'il déménageait dans le Calvados. **« En quelques jours, des centaines de DMP ont été créés, un médecin n'aurait jamais pu en faire autant »**, estime le Dr Humbert. Cette initiative lui a ensuite permis d'alimenter un peu plus de 158 DMP en l'espace de 3 semaines : une belle performance ! Le Dr Humbert précise : **« comme nous ne pouvons pas mettre l'intégralité du dossier patient en un seul temps, l'essentiel est d'y ajouter en priorité les principaux antécédents et le traitement habituel. C'est le plus utile pour les médecins qui prennent en charge un nouveau patient ; c'est même capital lors d'une situation d'urgence. »**



Le Dr Kranzlin, pharmacienne titulaire, a apprécié la mobilisation de

la caisse : **« en invitant les patients à venir nous voir, la caisse conforte notre démarche d'information »**. Résultat : 1150 créations de DMP en décembre grâce à l'implication de toute son équipe : **« j'ai demandé à mes collaborateurs d'en parler systématiquement aux patients. La grande majorité de ceux ayant une maladie chronique dispose d'un DMP. J'encourage mes confrères à faire de même. D'après la caisse, en 2018, notre pharmacie a été à l'origine du plus grand nombre de créations de DMP sur une semaine parmi les officines de la même taille. »**



Forte de ce retour d'expérience, **Nadège Decaen, responsable de l'offre de soins** à la CPAM souligne : **« nous continuons notre action au sein des pôles santé du département, à commencer par celui de l'Aigle, le 29 avril. Avec l'aide des pharmaciens, ce sont près de 6 000 patients que nous toucherons. »** **Les efforts doivent se poursuivre car comme le rappelle le Dr Humbert : « tout patient devrait avoir un carnet de santé facilement consultable, - le DMP est d'ailleurs un carnet de santé électronique - c'est fondamental pour des soins de qualité. »**

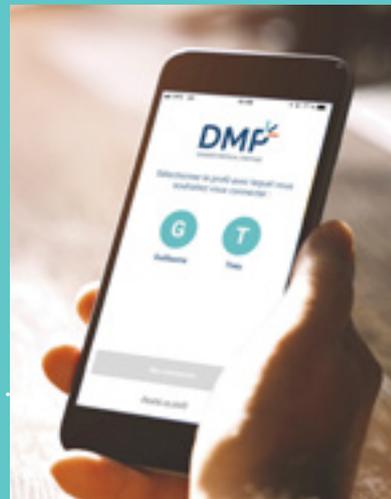
* Le DLU sert à améliorer les transferts d'informations utiles et nécessaires au médecin intervenant en urgence pour une prise en soins optimale du résident dans l'Ehpad ou dans un service des urgences. Il permet de renforcer la sécurité, la continuité et la qualité des soins lors des situations d'urgence et d'éviter des hospitalisations inappropriées.

L'APPLI DMP ÉVOLUE POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES DES UTILISATEURS

Fin avril, une nouvelle version de l'application sera mise en ligne

Dès lors, plus besoin de mémoriser son identifiant de connexion. Ce dernier sera enregistré directement dans l'application afin de faciliter la connexion au service. Cette nouvelle version permettra en outre d'ajouter et de sauvegarder des profils. Pratique pour les parents qui pourront enregistrer celui de leurs enfants!

Une refonte de l'application pour un usage plus fluide est en préparation pour la rentrée 2019. Grâce aux retours des utilisateurs actuels, son ergonomie et son graphisme seront améliorés. En fin d'année, l'appli se verra enrichie d'un carnet de vaccination pour être à jour de ses vaccins.



Renseigner ses informations clés sur son DMP c'est utile, notamment en cas d'urgence. N'attendez plus !

Il est conseillé d'ajouter dans son DMP des informations clés utiles notamment en cas d'urgence : groupe sanguin, allergies, personnes à prévenir, etc..

Pour cela, rien de plus simple :

- Cliquez sur « Ajouter un document » puis sur « Archiver ».
 - Dans votre application mobile, vous retrouvez tous les documents dont vous êtes l'auteur dans la catégorie de documents « Expression libre ».
- Le bouton + vous permet d'ajouter un nouveau document.

Fin avril, le DMP sera enrichi d'une rubrique pour y déposer ses directives anticipées : celles-ci permettent de faire connaître ses volontés sur sa fin de vie (mise sous respiration artificielle, arrêt de la réanimation, etc.). Les médecins pourront ainsi prendre les décisions conformes à ses souhaits si les circonstances venaient à s'empêcher de s'exprimer. Cela peut épargner des situations difficiles pour ses proches. **À noter :** ces souhaits peuvent être précisés dans son DMP uniquement depuis le site Internet, soit en ajoutant un document dans la rubrique dédiée, soit en répondant à un court questionnaire dont les réponses seront ensuite présentées sous la forme d'un document.

Ces informations, comme toutes celles présentes dans le DMP, sont hautement protégées. Elles sont conservées par un hébergeur de données de santé ayant reçu un agrément du ministère en charge de la santé. Seuls le patient et les professionnels de santé autorisés peuvent y accéder. Aucun autre acteur, laboratoire pharmaceutique, mutuelle, banque, assurance, etc., n'a accès à ces informations confidentielles. L'Assurance Maladie elle-même ne peut pas les consulter.

Contact presse : presse.cnam@assurance-maladie.fr / 01 72 60 13 37 / 01 72 60 18 29
Suivez notre actualité sur  Twitter!

